

Compte rendu de la séance du 02 juillet 2020

Etaient présents :

Sylviane TRONCHE, Pierre EELBODE, Patrick COUSIN, Anna DE MAGALHAES, Emilie EIGEN, Virginie FÉVRIER, Maria DECAUCHY, Achille HOURDÉ, Marie-Ange CHIVOT, Emily RIGAUT, Thomas SPEMENT, Suzanne ISELIN, Christian TRONCHE.

Etaient absents excusés : Michel BAVIELLO, Jean-Pierre BLÉTARD, Éloi BOUILLARD, Guillaume UCHWAT, Carine WITERACK.

Secrétaire de la séance : Emily RIGAUT.

Lecture du compte rendu de la séance du 9 mars 2020.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 08 juin 2020.

Remboursement des familles

Une délibération et une décision modificative ne sont pas nécessaires. Karine explique qu'une annulation de titres a rendu possible ce remboursement. Trois familles bénéficieront de cette opération. Montant total 266,00 €.

Statuts

Mme Tronche a souhaité informer les nouveaux élus, de quelle manière le R.P.I. était règlementé.

Les 17 articles des statuts sont énumérés et rapidement commentés.

L'article 14 concernant la clé de répartition des participations des communes fait l'objet d'une explication plus détaillée : rappel des paramètres qui ont servi :

- Nombre d'habitants de chaque commune. M. Eelbode intervient pour préciser que ce critère est prioritaire dans le calcul. M. Hourdé demande à Mme Tronche s'il est possible de connaître la population actuelle de chaque commune. Mme Tronche donne les chiffres suivants (dernier recensement de l'INSEE) - Cocherel : 646 / Jaignes : 308 / Tancrou : 371.
- Nombre d'enfants fréquentant le R.P.I.
- Nombre de locaux mis à disposition.

La clé de répartition actuelle : Cocherel - 45 % / Jaignes - 25 % / Tancrou - 30 %.

Clé de répartition à l'origine : Cocherel - 40 % / Jaignes - 30 % / Tancrou - 30 %.

Mme Tronche tient à rappeler qu'en 2009 à la demande de la commune de Jaignes, les communes de Cocherel et Tancrou avaient consenti à revoir cette répartition, nombre d'enfants de Jaignes fréquentant le R.P.I. inférieur à 10.

Cocherel prenant à son compte 5 % supplémentaires.

Si ces statuts établis en 1984, ont permis de donner un cadre satisfaisant au fonctionnement du R.P.I., ils devront être révisés, afin de répondre davantage à la réglementation actuelle, et, surtout tenir compte des changements importants survenus tels que : les services périscolaires

(2006), et les investissements importants récents et en cours : ateliers périscolaires - garderie à Tancrou, 2 nouvelles classes maternelles à Cocherel.

Mme Tronche, Messieurs Eelbode et Blétard se réuniront dès septembre pour élaborer une « refonte » de ces statuts. Leurs propositions seront soumises à débat puis à vote au sein du R.P.I. Chaque Conseil municipal devra émettre un avis sur ces modifications.

Ces « nouveaux » statuts devront être validés par la Préfecture.

Point sur le Budget

Mme la Présidente, toujours pour information, fait la synthèse du budget voté à l'unanimité lors de la séance du 09 mars 2020.

Elle retrace les principales lignes des dépenses :

- Personnel : Salaires et charges - environ 173 000,00 €.
- Fournitures scolaires : environ 7 000,00 €.
- Frais de traiteur : environ 29 000,00 €.

Et des recettes :

- Participation des communes à hauteur de 153 000,00 €, des familles à hauteur de 55 000,00 € et du Département de Seine et Marne, environ 5 000,00 €.

Mme Tronche informe les élus de l'estimation des mois de confinement. Elle évalue une perte totale de 17 710,00 € (5 400,00 € x 3 - repas et garderies) - produits d'entretien spécifiques - 650,00 € et frais du personnel contractuel - 860,00 €. Mme Tronche remercie Mme Solange Carbonnier présidente de l'Association loisir'nature en pays d'ourcq pour son concours très apprécié.

Les « gains » peuvent être évalués à 10 065,00 € - Frais de traiteur et T.A.P.

Mme Tronche soumet dans un premier temps, afin de réduire ce déficit, d'annuler les TAP à la rentrée scolaire et les frais du voyage scolaire - 1 365,00 € et 3 000,00 €.

Il resterait un manque d'environ 3 280,00 €.

Mme Tronche pense pouvoir réduire ce déficit en étant vigilante sur certaines autres dépenses... Cependant, l'incertitude des mois à venir ne permet pas de se prononcer.

Le problème du voyage scolaire ayant été soulevé lors du conseil d'école par les enseignants. Mme Tronche souhaite que les délégués du SIRP se prononcent sur son annulation et sur une compensation à hauteur de 500,00 € pour un spectacle, qui concernerait les classes maternelles et la classe primaire de Cocherel. Avis favorable des élus du R.P.I.

Le montant de 60,00 € par enfant, accordé pour les fournitures scolaires est maintenu.

Le Conseil syndical maintient l'organisation de la cantine en deux lieux (Jaignes et Tancrou) à la rentrée de septembre 2020, probablement jusqu'aux vacances de la Toussaint par principe de précautions.

Les élus présents au conseil d'école du 25 juin dernier, rendent compte de cette réunion. Un échange s'installe. Mmes Eigen et Février pensent nécessaire d'informer et d'expliquer davantage le fonctionnement et les compétences du R.P.I.

Mme Rigaut confirme que cela éviterait parfois aux malentendus de s'installer. Un véritable partenariat entre tous les acteurs : enseignants, parents et élus s'instaurerait à nouveau.

Aucune question n'étant soulevée la séance est levée à 22h00